

# Taxe d'apprentissage 2023



*L'alternance  
comme pilier*

*Notre MFR  
Ecole de la Nature  
Ecole de la vie*



*Votre entreprise veut œuvrer pour la  
biodiversité ?  
Votre entreprise rêve d'une éducation qui  
réconcilie l'école et le monde du travail ?*



***Vous pouvez agir !**  
Notre école peut vous donner de la visibilité  
sur vos convictions !*

***La taxe d'apprentissage est due par toute  
entreprise***

***Vous pouvez donner du sens à votre  
obligation en la versant à notre MFR***

# ***Pourquoi verser la taxe à la MFR de ANSE La Petite Gonthière ?***

***En versant la taxe à notre MFR vous participez à :***

- La protection de la biodiversité par le biais de nos travaux pratiques à travers toute la Région (possibilité pour votre entreprise de figurer parmi les partenaires de nos missions écoresponsables).***
- Une pédagogie qui réconcilie l'école et l'entreprise en associant étroitement la formation générale et la formation professionnelle.***
- Une éducation dans laquelle l'entreprise n'est pas un gros mot mais au contraire un leitmotiv***

## ***Qui sommes-nous ?***

« Ecole de la nature, école de la vie ». Ce slogan résume nos deux principaux axes d'actions reposant sur la pédagogie de l'alternance :

Orienter des jeunes 4<sup>èmes</sup> et des jeunes 3<sup>èmes</sup> vers la voie professionnelle de leur choix en les faisant aller dans les entreprises et rencontrer des pros

Former à l'excellence dans les métiers de la nature et du génie végétal en multipliant les partenariats avec les professionnels du secteur



## **Comment calculer la taxe ? Comment la verser ?**

**Etant reconnu en tant qu'organisme qualifié pour récolter la taxe d'apprentissage, nous vous proposons un accompagnement et une démarche simplifiée pour son calcul et son versement**

**Devenons partenaires pour l'avenir !**